

ENQUETE PUBLIQUE EXTENSION PORT DU BETEY ETUDE D'IMPACT: COMMENTAIRES

DOSSIER D'ETUDE D'IMPACT AU TITRE DES ARTICLES L122-1 ET SUIVANTS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT: COMPLEMENT SUITE AUX REMARQUES DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Citation étude d'impact

Il est prévu de réutiliser ces vases après décantation comme couche étanche en fond du futur port.

Perte en eau négligeable 9cm

Les travaux seront réalisés en « vase clos » c'est-à-dire qu'il n'y aura aucun départ de matériaux.

Une fois les travaux de terrassement faits sur l'ensemble de l'emprise du futur port, les vases seront étalées et tassées sur l'ensemble de la surface.

Le relargage des vases sera largement limité :

- Le port sera toujours en eau
- L'ouverture de la porte se fera toujours à marée haute,
- L'arrivée du Bétey se fera via un ouvrage de dissipation

Nos commentaires

Cette étude est déconnectée du milieu, et surtout de son évolution sédimentaire. Sur la côte Nord du Bassin nous n'en sommes plus à des sédiments sablo-vaseux amalgamés, présentant une bonne consistance mécanique, mais à des vases fluides extrêmement mobiles. Une darse rectangulaire, de plus barrée par un seuil neutralisant l'effet de chasse d'eau à la fois du ruisseau et du jusant, favorisera au contraire l'envasement, d'autant que la répartition des MES, à l'origine de la turbidité actuelle sont réparties sur la totalité de la colonne d'eau, il est donc illusoire de compter sur le seuil pour l'arrêter.

3 REMARQUE B: ENTRETIENS COURANTS

3.1 PORT

Avec le futur port, l'effet de chasse créé par l'arrivée du Bétey et par la forme du port, va disparaître. En revanche les entrées d'eau chargée en sédiments seront largement limitées grâce à la présence de la porte à flots.

. Nous partirons sur l'hypothèse d'un dragage décennal avec un volume de 7 500 m³ qui correspond environ à un curage de 30 cm de sédiments sur la surface totale du plan d'eau (25 200 m²).

Nos commentaires

Malgré le constat négatif indiqué sur les effets aggravants de la modification géométrique de la darse et de la mise en place du seuil, l'erreur d'appréciation sur l'envasement prévisible est maintenue. Si l'on se réfère à un port de forme et de situation comparable comme celui de Fontainevieille, la prévision est minimisée d'un facteur de l'ordre de dix.

La drague à élinde trainante doit diluer les sédiments à dix volumes d'eau pour un de sédiments, c'est donc au minimum 75000 m3 de solution salée que l'on envoie dans des bacs situés sur le site classé des « Quinconces » propriété du Conservatoire du Littoral!

3.2 CHENAL

Coté port : SITUATION ACTUELLE +1,5m

SITUATION FUTURE + 0,9m

Coté chenal d'Andernos : SITUATION

ACTUELLE + 0,8 m

SITUATION

FUTURE -0,7 m

De part et d'autre du chenal, il s'agit d'un vaste platier, situé entre 2,98 et 3,98 CM

Il est prévu que le SIBA se charge du dragage du chenal. Il s'agira donc d'un dragage hydraulique avec un volume de sédiments vaseux de l'ordre de 18 000 m³ En clair ; le dragage approfondit le chenal coté port de 0,6m, avec un dénivelé de 3,38m par rapport à la plage ,et de 1,5m au large avec un dénivelé de 3,68 m par rapport aux crassats. Dans l'état actuel de la courantologie et de la sédimentation du Bassin au niveau de la côte Nord, cela s'appelle « un piège à sédiments, une fois encore il suffit de voir le résultat du dragage du chenal d'accès au port ostréicole de Taussat, effectué il y a seulement un an et demi.

Et on envoie encore par des tubes d'un fort diamètre situé suffisamment au large, pour éviter la jetée, et accélérés par une station intermédiaire, 80000m3 de sédiments dilués par de l'eau salée sur le site protégé des Quinconces.

3.3 BASSIN DE TRAITEMENT DES QUINCONCES

La capacité de stockage initiale des bassins de décantation des « Quinconces » est de l'ordre de 20 000 m3 Si l'on additionne le dragage du chenal plus celui du port ,le volume « théorique » est déjà tangent ,ce genre de sous estimation s'est déjà produit pour le chenal de Taussat entrainant un arrêt des travaux de plusieurs mois.

Aménagements nécessaires: le bassin de décantation sera ainsi composé de deux grandes parties :

- à l'entrée, une plate-forme de 2 200m2, d'une profondeur de 2m (cote du talus : 6 m CM et cote du fond du bassin 4m CM), soit un volume de stockage de 4 400m3
- un second bassin en forme de serpentin d'une surface de 7 800 m² et d'une profondeur de 2 m, soit un volume de 15600m3
- un seuil avec un bassin de réception en sortie de bassin.

Une digue sera construite en bout de plate-forme ainsi qu'une en début du dernier serpentin à la cote de 5.6m CM.

Le seuil de sortie du bassin est constitué d'un muret et d'un bassin de réception, tout cela à la cote de 5.3m CM. Deux poutrelles en bois seront aussi disponibles pour rehausser la surverse si besoin et ainsi atteindre les cotes de 5,6 et 5,8m CM.

Nos commentaires

Travaux prévus dans un site classé appartenant au Conservatoire du Littoral, lequel ne semble pas avoir été consulté.

Valorisation / Elimination

Il est aujourd'hui par ailleurs envisagé de construire au Teich et peut-être à Ares deux plates-formes de transit des sédiments, qui pourront alors recevoir les sédiments du dragage du port et du chenal. Nous avons lu précédemment dans ce rapport « Après décantation les sédiments seront envoyés vers la plate-forme de valorisation du Teich. ». Il nous semble relever une contradiction ou pour le moins une anticipation incertaine sur l'existence de cette « plateforme »

Tests de lixiviation

« des tests de lixiviation ont été réalisés récemment sur les sédiments actuellement (2011) présents dans le bassin de décantation des Quinconces. » Dans le Bassin 8% de l'eau douce arrive directement par la nappe, le désastreux problème des lixiviats est donc majeur. Aussi il nous semble évident que ceux qui nous soucient dans ce projet sont ceux qui risquent d'arriver et non ceux qui y sont.

4 REMARQUE C : ZONES DE DEPOT DES SABLES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX SUR LA PLAGE

Au niveau du réensablement, on prévoit de récréer une plage entre 5 m CM ,actuel 4m CM

Nos commentaires

La partie Est de l'ouvrage s'étendant jusqu'aux pins, va être élevée de 1m, quel est le profil du terrain après cette élévation ? Ce problème doit être pris en compte, le « collet » d'un arbre ne doit pas être enterré.

4.2 IMPACTS

Au niveau des impacts sur l'estran, l'étude réalisée par X. de Montaudoin a montré la faible richesse de l'estran à ce niveau qui présente des espèces communes.. La surface détruite correspond à environ 4 000 m² au regard des 150 km² que représente le bassin d'Arcachon. Nous avons donc considéré cet impact comme négligeable, au regard de la faible diversité et du faible intérêt de la faune benthique associée.

Aucune étude hydro-sédimentaire strictosensu n'a été réalisée cependant en amont de l'étude de projet,

Il est d'ailleurs écrit au paragraphe 2.2.7.2. de l'étude d'impact que « il sera nécessaire de favoriser le réensablement des plages côté sud .

Nous arrêtons là, les extraits de cette «Etude dite d'impact» qui en réalité ressemble plus à une publicité qu'à une étude soucieuse de la protection de l'environnement. La grossière volonté de minimiser les conséquences lui enlève toute crédibilité.

Comment peut-on croire que de tels travaux, effectués sur un milieu déjà fortement fragilisé resteront sans conséquences. La transformation d'un estran sablonneux en rocheux, l'apport sur cet estran de 71000m3 de sables terrestres, la création d'une saillie sur le DPM neutralisant l'effet des vents dominants sur la sédimentation, la destruction d'une végétation de haute futée, créant un rideau protecteur contre des tempêtes de plus en plus violentes et fréquentes, le dérangement et la modification du biotope de l'avifaune et de la faune benthique, le changement de niveau de l'estran et du ruisseau tout cela resterait sans effet? C'est méconnaitre les principes fondamentaux du développement durable, que de continuer d'ignorer, les effets cumulatifs des «petites» modifications évoluant toujours dans le sens de la destruction

Nos commentaires

REMARQUE D : GRAND CAPRICORNE

« nous avons démontré dans le cadre du dossier d'étude d'impact que l'extension du port était une obligation financière pour la commune qui doit de toute façon refaire le port. Les travaux de réhabilitation du port seuls présentent un coût trop élevé pour être pris en charge directement par la commune. Le report de ce coût sur les usagers est par ailleurs inenvisageable pour la commune »...

Ce paragraphe mélange, adroitement, coût et capricorne, ce qui est pour le moins curieux.

Commençons par le coût : La remise en état est estimée à 2,8 millions E, .le projet d'extension à 10millions E au départ, sans compter l'inévitable et substantielle augmentation du coût d'entretien pour seulement 150 personnes! le calcul semble improbable.

Il est à déplorer que cette extension induise l'abattage des chênes abritant le capricorne, cependant une étude sanitaire (mentionnée dans l'étude d'impact) montre que ces arbres constituent un danger pour la population et que dans tous les cas un abattage s'avère obligatoire.

Pour le Capricorne, accuser la dangerosité des chênes, déjà Jean de la Fontaine connaissait cette méthode.

Cette accusation de dangerosité est fausse. A vérifier sur place.

REMARQUE E : DESTRUCTION DE 0,5 HA D'HABITATS COMMUNAUTAIRES

Les 0.5 ha d'habitats communautaires sont effectivement consommés.

Cependant une partie importante des places du port permettra d'accueillir des bateaux d'ores et déjà présents sur le Bassin et amarrés sur corps morts au niveau du crassat.

Cependant la collectivité engagera une réflexion relative à la mise en place de mesures compensatoires supplémentaires avec des partenaires locaux (conservatoire du littoral par exemple).

Nous doutons que des bateaux de 12m et 10m soient aux corps morts devant Andernos sur des estrans à la cote +3m CM!

Lesquelles ? Réhabilitation de surfaces artificialisées?

Citation étude d'impact	Nos commentaires
9.1 COMPATIBILITE AVEC LE SMVM On rappelle en préambule qu'il s'agit d'une extension portuaire en centre-ville. L'emplacement est donc existant.	Beaucoup de redites et d'affirmations dans ce paragraphe, mais nous trouvons particulièrement osé, l'extrait ci-contre, car si l'emplacement existe il est sensiblement différent du projet.
A 1- prévoir la filière dragage –élimination des vases avant toute réalisation Entretien du port : dragage hydraulique et décantation dans le bassin des Quinconces puis valorisation sur la future plate-forme du Teich, o Entretien du chenal : idem phase travaux	Il n'est plus question d'utiliser les bassins de décantation des Quinconces qui sont propriété du Conservatoire du Littoral Le «futur» centre de traitement du Teich sera réservé au dragage des ports gérés par le Conseil Général
A 3- respecter les contraintes environnementales spécifiques : Distance par rapport à des sites particuliers et fragiles, Aucun site spécifique mis à part le Bassin d'Arcachon lui-même n'est situé à proximité.	Le Bassin d'Arcachon ainsi que la darse existante du port sont classés en zone Natura 2000 Habitats et Oiseaux!
10 REMARQUE SUPPLEMENTAIRE La qualité des eaux de baignade est bonne puisque les résultats depuis 2009 sont : 2009 : qualité A 2010 : qualité B 2011 : qualité A.	Le problème des ports est principalement chimique et non bactériologique

AnnexesII.2 THEME 2 - AIRE DE CARENAGE Contextes administratif et réglementaire de la nouvelle zone dédiée aux activités de carénage:

Le Plan Local d'Urbanisme:

Citation étude d'impact

Le terrain concerné est situé sur une zone définie en secteur urbain, soit U3a. Par conséquent, ce projet de création de zone de carénage <u>n'est pas</u> incompatible avec la qualification du site.

Nos commentaires

Faux: extrait du règlement du PLU approuvé le 20/12/2011

"ARTICLE U1, U2, U3 -1 : - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL <u>INTERDITES</u>

CF dispositions communes

Dans tous les secteurs : Les constructions destinées à l'artisanat Les constructions destinées à l'industrie Les constructions destinées à l'exploitation agricole ou forestière Les constructions destinées à la fonction d'entrepôts"

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous espérons vous avoir démontré l'outrageuse partialité de cette étude d'impact sur l'extension du port du Bétey à Andernos, traduisant des théories environnementales dépassées, et surtout, sa profonde méconnaissance de l'évolution dynamique de l'écosystème du Bassin durant ces cinq dernières années.

Veuillez agréer Monsieur l'expression de nos sincères salutations,

Les Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon,